

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER, CREPEL

Excusé : /

Secrétaire de séance : Mme MAYOUSSIER

Le Conseil Municipal, réuni exceptionnellement à la salle des fêtes de Servas, à huis clos compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 6 mai 2021 et passe ensuite à l'ordre du jour.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

La Commune de Servas a émis en 2020 un titre de recette d'un montant de 17 500 € relatif à la subvention de la Région dans le cadre de l'aménagement du parking de la Gare, correspondant à 50 % d'un montant prévisionnel des travaux de 35 000 € HT.

Or, le versement de la Région s'est élevé à 16 306,32 € calculé sur la base des dépenses réelles de la Commune qui se sont élevées à 32 612,64 € HT.

Une annulation partielle du titre émis en 2020 à l'encontre de la Région, d'un montant de 1 193,68 €, doit donc être effectuée sur l'exercice 2021, par le biais d'un mandat au compte 1322 (chapitre 13), en investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-après pour pouvoir passer cette écriture comptable.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 193,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 193,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1322 : Régions	0,00 €	1 193,68 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	1 193,68 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 193,68 €	1 193,68 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 sur le budget communal 2021.

OBJET : RESTRUCTURATION DU POLE SPORTIF ET DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente.

Ces travaux portent sur la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux et la création de vestiaires sur la partie sportive qui seront créés dans les anciens locaux techniques attenant au gymnase.

Le montant total de cette opération est estimé à 537 000 € HT.

Dans le cadre de ce projet lancé par le précédent Conseil Municipal, des demandes de subventions ont déjà été sollicitées, par délibération du 20 septembre 2018, auprès :

- de la Région dans le cadre du Contrat Ruralité,
- de l'Etat dans le cadre de la de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial (PET).

Ce projet est également susceptible d'être éligible à la subvention du Département de l'Ain, au titre du soutien aux projets d'investissements structurants, à hauteur de 15 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain, au titre du soutien aux projets d'investissements structurant.

COUT ESTIMATIF DU PROJET	
Nature des dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	48 950,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	11 925,00
Etudes diverses	28 625,00
Travaux	447 500,00
TOTAL	537 000,00

Pour information :

- Le dossier de consultation ainsi que les critères de sélection du maître d'œuvre sont validés.
- Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :
 - Dépôt de permis de construire : début 2022,
 - Commencement des travaux : 2^{ème} semestre 2022.

OBJET : EXECUTION D'OFFICE DES TRAVAUX D'ELAGAGE : REFACTURATION A UN PROPRIETAIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour, des précisions complémentaires étant nécessaires pour pouvoir délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu l'arrêté du maire en date du 16 novembre 2020 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

Vu la décision de l'Autorité Environnementale en date du 28 janvier 2021 de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 15 mars 2021 au 15 avril 2021 ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées présentés dans le tableau de synthèse joint à la délibération ;

Entendu le bilan de la mise à disposition dont les résultats sont présentés dans le tableau de synthèse joint à la délibération ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet de modifications indiquées dans le tableau de synthèse joint à la délibération pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
- **DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;
- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

- DP 001 405 21 D0015 : DUPLESSIS Manuella / 18 lotissement les Thiards / mur d'enceinte surmonté d'un pare-vue ajouré
- DP 001 405 21D0016 : FRANCE SOLAR / Chemin des Crêts « Pramoine » / panneaux photovoltaïques sur toiture existante
- DP 001 405 21D0016 : PIROUX Pierrick / 209 rue des Erables / mur d'enceinte surmonté d'un pare-vue
- PC 001 405 21D0010 : COISSARD Marlène / Val Roman 2 / maison individuelle

Révision du PLU : état d'avancement

- Choix des scénarii concernant le projet de territoire dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur les thèmes suivants :
 - Projet de développement économique,
 - Stratégie spatiale et foncière.

Une réunion avec le cabinet 2BR se tiendra le jeudi 10 juin prochain, afin de faire le bilan des choix de la Commission et d'en étudier la faisabilité.

POUR INFO

- Une synthèse est faite sur les différents points d'étape de déconfinement des prochaines semaines.
Compte tenu des contraintes d'accueil dans les lieux publics, dans les derniers protocoles sanitaires, le Conseil Municipal décide :
 - de maintenir l'annulation des réservations de salles jusqu'au 30 juin 2021. Une décision sera prise à compter du 1^{er} juillet en fonction des nouvelles directives gouvernementales.
 - que les futurs mariés ayant réservé une salle sur 2020, qui ont été contraints d'annuler, seront prioritaires pour les réservations sur 2021 sous réserve des traditionnelles animations d'associations locales.
 - que les AG d'associations communales respectant le nombre maximal de participants ainsi que les conditions et les gestes barrières qu'impose la pandémie actuelle peuvent se tenir avec l'accord de Monsieur le Maire.

COMPTE RENDUS :

Serge GUERIN :

- Plan de circulation dans le quartier du « Val Roman » : une réponse écrite a été apportée aux signataires de la pétition lancée par un habitant du quartier.
- Actes de vandalisme et incivilités : de nouveaux faits ont été constatés depuis le dernier Conseil Municipal, certains suivis de verbalisations. Une rencontre est programmée prochainement avec le Référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain, concernant la vidéo-surveillance.
- Vente des locaux de la boulangerie : Monsieur BOUCHISSE souhaite acquérir le local de la boulangerie actuellement loué ainsi que le matériel. L'immeuble ayant été achevé depuis plus de 5 ans, le prix de vente du local sera exonéré de TVA.
- Projet de maison partagée pour personnes âgées : Une proposition a été faite pour un terrain non viabilisé appartenant à la Commune de Servas, mais une étude des sols est nécessaire préalablement à la vente. La Commune est, en effet, soumise aux études des risques géotechniques pour les phénomènes de retrait et de gonflement des sols argileux. Une demande de devis devra être établie. La répercussion de son coût sur le prix de vente sera étudiée.
- Projet d'installation de la clinique vétérinaire : suite au désistement d'une des deux vétérinaires, ce projet est abandonné.
- Projet d'achat d'un terrain proche du city-stade (parcelle cadastrée B384 appartenant à Monsieur SAPORITO) : le propriétaire du terrain fait l'objet d'une mesure de protection juridique. Sa tutrice est favorable à cette vente, après une proposition d'achat contradictoire. Les services des Domaines n'étant pas en mesure d'estimer la valeur vénale de ce terrain, un expert immobilier doit être sollicité. Un devis a été établi par le cabinet Berthier et Associés à hauteur de 1 800 € TTC → Devis validé.

La Commission des finances sera convoquée lorsque les différents dossiers auront avancé, afin de se positionner sur l'ensemble de ces projets patrimoniaux.

- Silo désaffecté route de Longchamp : prise de contact avec M. VESILLER, du groupe OXYANE, pour en connaître le devenir (point nécessaire dans le cadre de la définition des zonage UX dans le prochain PLU).
- Projet de restructuration du centre bourg :
 - Suite à un contact pris en début d'année, Bourg Habitat est intéressé pour travailler sur 2 projets :
 - ⇒ le projet de l'ancienne boulangerie : locaux commerciaux + logements
 - ⇒ un projet de pôle de restauration + bâtiment sur le tènement Bozonnet.

Bourg-Habitat a sollicité le cabinet d'architectes Art'Bel pour des études de capacité et d'aménagement sur ces 2 projets : devis 10 500 € HT. Bourg-Habitat propose de prendre en charge l'étude concernant l'ancienne boulangerie (6 100 € HT) et que celle pour le tènement Bozonnet soit prise en charge par la Commune de Servas (4 400 € HT).

➔ Proposition validée par la Conseil Municipal.

➤ Signalisation et signalétique :

- Suite à l'évolution de la réglementation, il est nécessaire de modifier la signalisation à l'approche des passages à niveau en agglomération, y compris à Lalleyriat : suppression de la signalisation actuelle, remplacée par des stops à toutes les intersections présentes à 150 m en amont et en aval de la voie ferrée.
- Remplacement des Cédez le Passage par des stops sur les voies communales débouchant sur les routes départementales n° 1083, n° 22 et n° 23.
- Interdiction de circulation aux véhicules dont le poids est supérieur à 3,5 T sur le chemin des Gauthiers.

Une rencontre avec M. TAUPE du Département de l'Ain est programmée, pour validation de ces trois modifications et pour définir la prise en charge financière des nouveaux panneaux, de leur pose et du marquage au sol.

- Mise en place d'une signalisation de stationnement interdit des deux côtés de la voie « rue des Acacias » : devis de Miditraçage d'un montant de 1 199,53 €. Après concertation avec les services de la CA3B, cette dernière prend en charge ces travaux.
- Mise à jour des panneaux d'indication au niveau du carrefour central et indication de la Métallerie Morel, au niveau de l'intersection du chemin de Pirochon.

➤ Des vibrations ont été signalées dans une maison située dans le lotissement du Domaine des Granges, derrière les bâtiments de la Bresse.

➤ Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

- Une réunion est proposée aux Elus de Servas le 18 juin 2021 à 20 h, pour un rappel des procédures.

Christèle MAYOUSSIER :

➤ Commission Communication :

- Le bulletin municipal de juillet est en cours de préparation. Les articles sont à rendre à Cathy PIERRÉ.
- Il sera distribué par les élus.
- La prochaine réunion est programmée le 7 juin 2021.

- Assemblée Générale d'Emmaüs : compte-rendu de la réunion du 28 mai 2021.
- CCAS : La prochaine réunion se tiendra mi-juin.

Elodie LAURENT :

- Rencontre avec la Présidente de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du 28 mai 2021. Présentation des différentes actions. Une réflexion va être menée sur des actions qui pourraient être mises en place sur la Commune.

Virginie BLANC :

- Commission Développement Durable de la CA3B :
 - 6 bornes de recharges accélérées de véhicules seront installées sur l'agglomération,
 - Recyclage des déchets : une modification dans le tri sera effective à compter de janvier 2022.

Ludovic CURT

- CME :
 - Réalisation du Totem du circuit VTT : deux séances ont eu lieu :
 - 26 mai 2021 pour les CM2
 - 2 juin 2021 pour les CM1.La réalisation ne pouvant être finie avant l'été, elle sera finalisée en septembre.
- Commission « Petite Enfance » :
 - Jeux et Quizz du Bois du Suc : ce jeu-concours, sur le thème de l'espace, se tient du 1^{er} juin au 18 septembre 2021. Le tirage au sort aura lieu le 25 septembre 2021.
 - Rencontre avec les encadrants de l'école intervenant sur le temps méridien, pour définir des activités qui pourront être proposées avant la fin de l'année scolaire. Un bilan sera fait avec les parents d'élèves avant les vacances.
- Fleurissement : les plantations, par les élus, se sont déroulées le samedi 8 mai 2021. L'arrosage sera à réguler durant l'été.
- Fournitures d'électricité dans les bâtiments communaux : l'adhésion de la Commune de Servas au groupement d'achat du SIEA étant reportée à 2022, EDF Collectivités applique un tarif intermédiaire.

Marie-Laure PLISSONNIER :

- Circulation dans le quartier du Val Roman : il est constaté un non-respect de la signalisation mise en place.

Jean-Claude ECOCHARD

- Appartements de la Cure :
 - Devis supplémentaire de l'entreprise Nelson Fernandes, d'un montant de 792 € TTC, pour l'équerrage d'un pan de mur de la grande pièce.
➔ devis validé.
 - Achat de plinthes à prévoir et à installer par nos soins.
 - Achèvement des travaux prévue fin août 2021.
 - Réflexion à engager sur le futur montant du loyer.
- Appartement 21 rue des Ecoles : divers travaux sont à prévoir :
 - Gaine pour l'installation de la fibre,
 - Hotte à remplacer,
 - Remise en état suite aux défauts constatés lors de l'état des lieux.
- Programme voirie de la CA3B : les travaux démarreront le 9 juin 2021.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER

- Départ de Laurence CHANET : les associations locales, ainsi que les Syndicats Intercommunaux dont elle était déléguée seront informés de sa démission.

Olivier PETITJEAN

- Dégradations suite aux fortes pluies : des travaux de busage et de curage de fossés sont à prévoir (La Fretaz, Les Grandes Terres, le bief du Val Roman).

Prochaine séance du conseil : Jeudi 8 juillet 2021

Séance levée à : 23h15

Affiché le 10 juin 2021

BLANC Virginie		LAURENT Elodie	
CREPEL Michel		LEGRAIS-BOUCHER Pascal	
CURT Ludovic 2 ^{ème} adjoint		MAYOUSSIER Christèle 1 ^{ère} adjointe	
ECOCHARD Jean-Claude 4 ^{ème} adjoint		PETITJEAN Olivier	
FREBAULT Aurélie		PIERRE Cathy	
GISBERT-CUREAU Stéphane		PLISSONNIER Marie-Laure	
GUERIN Serge Maire		REYNAUD Vincent	